

Date de la convocation : **06 septembre 2018**Date d'affichage : **06 septembre 2018**

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON, Françoise CASTEL, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX

Absent : Gaëtan PERRON

Absente excusée : Christelle GLASSON

Pouvoir : Christelle GLASSON donne pouvoir à Didier CHARVET

Secrétaire : Maurice MARECHAL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 JUILLET 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

ECOLE

Didier CHARVET, adjoint, responsable des affaires scolaires fait le point de la rentrée :

- Les effectifs sont en hausse : 89 enfants inscrits (contre 84 à la rentrée 2017). Deux enfants bénéficieront de la présence d'une AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) au cours de l'année scolaire.
- Les effectifs qui fréquentent la cantine étaient très importants avant le départ en vacances en Juillet : cette tendance a été confirmée avec 78 enfants inscrits dès le jour de la rentrée. En conséquence, deux services ont été mis en place à partir du jeudi 06 septembre. Pour rappel, ce point avait été évoqué en commission scolaire au printemps et lors d'une séance du conseil municipal. Le résultat est bénéfique car il y a beaucoup moins de bruit et les locaux ne sont plus saturés.

La surveillance et le service de la cantine sont assurés par Valérie SCHWARTZ et Christelle VIOLY.

- 12h00 à 12h45 : repas des plus petits (jusqu'au CP)
- 12h45 à 13h20 : repas des grands (du CE1 au CM2)
- La présence d'une quarantaine d'enfants en alternance dans la cour a nécessité le recrutement d'une personne supplémentaire en la personne de Madame HODIEUX Marie et la modification des horaires de travail de Madame Mélissa MARGUIN qui recommence son service à 12h45 au lieu de 13h00.

La surveillance de la cour est assurée par :

- 12h00 à 12h40 : Nelly GIAI PRON et Marie HODIEUX
- 12h45 à 13h20 : Mélissa MARGUIN et Marie HODIEUX
- Un bilan sera réalisé courant octobre.

- **Rappel** :

Maryvonne YONNET est en disponibilité. Son remplacement est assuré par Nelly GIAI-PRON- Coralie MAYER a été recrutée en tant qu'ATSEM pour la classe de petites et moyennes sections de maternelle.

La semaine est à 4 jours : il n'y a plus d'école le mercredi.

FUSION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'EAU POTABLE AIN SURAN REVERMONT, BRESSE REVERMONT, MOYENNE REYSSOUZE ET SAINT AMOUR COLIGNY

Monsieur le Maire présente le courrier, notifié en date du 23 août 2018, que Monsieur le Préfet a adressé à la commune concernant un arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'eau potable Ain Suran Revermont, Bresse Revermont, Moyenne Reyssouze et Saint Amour Coligny.

Monsieur le Maire rappelle que cette fusion découle de la Loi NOTRe de 2015 et de la concertation engagée entre ces 4 syndicats, de manière à créer un syndicat comportant des communes sur plusieurs intercommunalités à fiscalités propres, qui pourra perdurer à la suite des transferts de compétence Eau Potable. Par ailleurs, l'entité créée par cette fusion présentera une cohérence géographique et technique avec les ressources et interconnexions de réseaux liant déjà les services.

Monsieur le Maire indique que les comités des quatre syndicats intercommunaux ont délibéré favorablement sur les projets de périmètre et de statuts. Le nouveau syndicat sera dénommé « Syndicat d'Eau Potable Bresse Suran Revermont » et son siège sera à Marboz (rue de la Cure).

VU la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République, promulguée le 07 août 2015,

VU le projet de fusion envisagé entre les syndicats intercommunaux d'eau potable Ain Suran Revermont, Bresse Revermont, Moyenne Reyssouze et Saint Amour Coligny,

VU le projet de statuts concernant le futur syndicat mixte joint à la délibération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5212-27 qui prévoit que les organes délibérants des membres des syndicats concernés disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable,

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la fusion des syndicats, le projet de périmètre et le projet de statuts du futur syndicat.

Pour information : Maurice MARECHAL, adjoint et délégué du syndicat des eaux fait part d'une possible augmentation des tarifs en 2019-2020 d'environ 0.03€ le m³ d'eau potable, afin d'homogénéiser le prix sur l'ensemble du territoire (prix unique lié à la loi NOTRe).

Pourquoi ces 4 syndicats fusionnent :

- Les réseaux des 4 syndicats sont déjà interconnectés,
- Tous les habitants sont répartis sur les mêmes versants hydrauliques,
- Les tarifs sont homogènes,
- Le syndicat Ain Suran Revermont est déjà fournisseur d'eau des autres syndicats.

REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRET A COURT TERME TRAVERSEE DU VILLAGE

Maurice MARECHAL, Maire-Adjoint en charge des finances :

- rappelle au Conseil Municipal que la commune avait souscrit en 2017 auprès de la Banque Populaire deux prêts pour l'opération de rénovation du cœur de village. Un prêt-relais de 300 000 € au taux fixe de 0.85 % sur 2 ans maximum à rembourser grâce au financement de la TVA et des subventions (contrat prêt n° 08752017). Un autre prêt de 200 000 € d'une durée de 15 ans pour financer le reste des travaux (fin en 2031).
- indique que la première échéance du prêt de 300 000 € (intérêts) a eu lieu le 02 août 2017 et le versement du capital est prévu le 02 août 2019 au plus tard.
Au total, 5 échéances sur 8 initialement prévues seront remboursées, soit un gain de 3x637.50€=1.913€ si le capital est remboursé au 02 novembre 2018.
Il s'agit d'un prêt relais qui, par définition, ne comporte pas de pénalité pour un remboursement anticipé.

- informe que des acomptes de subventions ont été versés ainsi qu'une partie de la TVA des travaux 2017.
- précise que le solde de trésorerie permet le remboursement anticipé du capital. Le montant du remboursement a été prévu au budget primitif 2018.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint et après en avoir délibéré :

DECIDE d'effectuer un remboursement anticipé du capital d'emprunt du contrat n° 08752017 d'un montant de 300 000 € à la date du 02 novembre 2018. (date de l'échéance)

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer tous les documents nécessaires pour solder ledit emprunt n° 08752017.

ASSOCIATIONS

Didier CHARVET, Maire Adjoint, responsable des associations informe des éléments suivants :

- COMITE DES FETES : Suite à la démission du co-président M. GUILLOT Fabrice, une lecture du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 juin est effectuée : Le nouveau bureau est composé de DIDIER Louis (président), CAVILLON Francis (vice-président), SEREUSE Karine (trésorière), CORDIER Julie (vice-trésorière), MICHON Alexandrine (secrétaire) et deux nouveaux membres actifs qui ont rejoint le comité : CAVILLON Anne et MAZZOLA Anne-Lise.
- FASILAGYM : les cours pour l'année 2018/2019 ont lieu le mardi et le jeudi de 20h à 21h.
- CHANTONS SOUS LA PLUIE : les cours pour l'année 2018/2019 ont lieu le lundi de 19h à 21h en deux groupes.
- Réunion avec les présidents d'association pour l'élaboration du calendrier et du bulletin municipal : 17 octobre à 19h00.
- Repas des bénévoles membres du fleurissement et de la médiathèque : 03 octobre à 19h00
- Réunion le samedi 22 septembre à 10h30 à la médiathèque : invitation de toutes les personnes désirant préparer la cérémonie commémorative du centenaire de la Grande Guerre. Rappel : une exposition itinérante aura lieu à la salle Garavand du 30 novembre au 02 décembre.
- Médiathèque : Rappel des heures d'ouverture pendant les périodes scolaires
 - ✓ Mardi de 16h30 à 18h30 : permanence assurée par le personnel communal : Nelly GIAI-PRON
 - ✓ Samedi de 10h00 à 12h00 : permanence assurée par les bénévoles de la médiathèque

OPERATION PREMIERES PAGES : ANIMATION

Didier CHARVET, Maire-Adjoint :

- Rappelle que le principe de l'opération « premières pages » est de faire découvrir la lecture aux plus jeunes enfants (de 0 à 3ans). Cette année, elle se tiendra le samedi 1^{er} décembre 2018 à la médiathèque de Marboz. Un spectacle « mon p'tit jardin » de la Compagnie du bord de l'eau sera offert aux enfants et leurs familles.
- Présente le devis (part à charge pour la commune de Bénvy) de « la compagnie du bord de l'eau » pour un montant de 109.50 €. Le montant de la prestation est réparti en 4 parts : le relais Caramel, la mairie de Marboz pour sa médiathèque, la mairie de Bénvy pour notre médiathèque et les structures petite enfance Caram'bole et Car'hibou

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré :

ACCEPTE le devis pour l'animation du 1^{er} décembre 2018 pour un montant de 109.50 €.

ARRETE FEU ARTIFICE

Le Maire :

- informe les membres du conseil que, lors d'une location de la salle Garavand, un feu d'artifice a été tiré malgré l'interdiction orale faite au locataire de la salle,
- indique que des plaintes orales par des voisins de la salle sont parvenues en mairie,
- après contact avec la gendarmerie, aucun recours n'est possible puisqu'il n'y a pas d'arrêté municipal interdisant ce type d'évènement,
- indique qu'un arrêté est en cours de rédaction pour palier ce manque.

MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES SALLES et DU STADE COMMUNAL DE BÉNY

Le Maire propose de modifier les règlements intérieurs du stade et des salles (Primevère, Marmont, tilleul, Garavand, cuisine, stade) en ajoutant :

- l'interdiction de réaliser sur le domaine communal un feu d'artifice, lancement de fusées et spectacles pyrotechniques à l'exception de la vogue et d'autorisations spéciales visées par le Maire,
- l'interdiction du lâcher de lanternes volantes (thaïlandaises, chinoises ou autres)

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré :

DECIDE d'annuler la délibération du 09 décembre 2015 et les règlements correspondants,

ACCEPTE les règlements intérieurs des salles et du stade communal de Béný, applicables à compter de ce jour, en ajoutant les modifications proposées,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le règlement intérieur des salles (cuisine, Primevère, Marmont, Tilleul et Garavand) et du stade communal de Béný.

SINISTRE LOCAL DES JACQUETS

Le Maire :

- indique que le 30 août 2018, un chauffeur a accroché le chéneau et la descente d'eau du local des Jacquets avec son camion.
- informe qu'une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance Groupama,
- indique que les opérations d'expertises auront lieu le jeudi 27 septembre,
- indique qu'un devis a été demandé pour la réparation.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le(s) chèque(s) de l'assurance pour le remboursement dudit sinistre,

AUTORISE le Maire à signer le titre de recettes correspondant.

DEVIS DIVERS

Antivirus des ordinateurs du secrétariat et des maire-adjoints : Un devis a été accepté le 03 août pour le renouvellement de l'antivirus pour un montant TTC de 336€ par l'entreprise SRMI-CPRO pour une durée de trois ans.

Décoration de Noël : Christophe TEILLARD, Maire-adjoint rappelle qu'au budget primitif une somme de 3 000 € a été inscrite pour les illuminations.

Il présente un devis pour un montant TTC de 2 769.16 € pour l'acquisition d'un sapin illuminé et une arche qui seront installés vers le monument aux morts. Après discussion, le conseil municipal accepte ce devis du comptoir lyonnais d'électricité.

Il indique également qu'un essai de 5 jours aura lieu pour l'éclairage de l'Eglise, des abat-sons et la mise en valeur d'un vitrail. Si cela est satisfaisant, un devis sera demandé.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Traversée du village : Les travaux de marquage de stationnement des places pour personnes en situation de handicap, de l'arrêt de bus, ainsi que la reprise des peintures au sol ont été réalisés. Une réunion de réception des travaux du lot n°4 (signalisation, mobilier urbain) est prévue le mercredi 19 septembre à 9h00 en mairie.

Travaux de réparation du clocher de l'église : Les travaux ont été réalisés ainsi que l'installation de pics anti-pigeons pour un montant TTC de 13 519.46€.

Travaux de mains courantes : Les travaux seront réalisés la semaine 40 soit du 1^{er} au 5 octobre par l'entreprise C2M Chaudronnerie Métallerie Montrevelloise.

Rappel : au parking de la mairie (derrière) : un garde-corps simple, à l'entrée de la médiathèque : deux mains courantes.

Don : Un chèque de 1600€ a été reçu en mairie pour remercier les nombreux bénévoles et le conseil municipal d'avoir organisé et participé à la recherche d'une personne qui s'était égarée sur la commune du dimanche 15 au mardi 17 juillet. Le Maire propose de verser cette somme à une ou des association(s) de recherche telles que le Téléthon ou la recherche contre la maladie d'Alzheimer. Une réflexion est lancée à l'ensemble du conseil, la décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

Terrains mis à disposition : M. PAOLI David cesse son cessation activité agricole au sein du GAEC de la Carronnière au 31 août 2018. Monsieur PERDRIX Jacques est désormais associé unique. Rappel : le GAEC exploite les parcelles de terrain agricole d'une surface d'environ 2h74a48ca.

Statuts du syndicat d'électricité (SIEA) : Le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré favorablement en date du 13 juin 2018 à la modification des statuts. Par arrêté préfectoral en date du 27 août 2018 la modification des statuts du SIEA a été adoptée.

Finances :

Montant des taxes additionnelles à certains droits d'enregistrement : il a été inscrit au budget primitif la somme de 29 000 €. Finalement, la commune a encaissé la somme de 38 805 €.

Montant prime épuration : il a été inscrit au budget primitif la somme de 1 000 €. Finalement, la commune a encaissé 2 263.69 €.

Paroisse : Le Conseil Paroissial et Pastoral informe que la messe d'installation du nouveau curé de notre groupement paroissial aura lieu le dimanche 16 septembre à 10h en l'église de Marboz. Le Père André N'Toni sera installé par le Père Pelletier, vicaire général. La messe sera suivie d'un apéritif et d'un repas partagé entre les paroissiens.

Comité Départemental de Fleurissement : La remise des prix départementale aura lieu le samedi 30 mars 2019 à Vonnas. La commune n'est pas classée dans les 10 premiers malgré le bon travail des bénévoles du comité de fleurissement. Le conseil remercie les bénévoles pour leur engagement et les félicite de leur travail.

ENEDIS en collaboration avec ALEC : Invitation à l'ensemble des élus et personnel communal pour une rencontre thématique sur la transition énergétique et ruralité. Plusieurs dates sont prévues.

Manifestations à venir sur la commune :

- Rappel Samedi 15 septembre : repas des Aînés (CCAS)
- 28 septembre : don du sang à Marboz
- 13 octobre : soirée organisée par le comité des fêtes
- 20 octobre : concours de belote organisé par la FNACA
- 17 novembre : concours de belote et quine loto des enfants organisé par le sou des écoles

Prochaines réunions du conseil municipal :

- Lundi 08 octobre à 20h00,
- Lundi 12 novembre à 20h00,
- Lundi 10 décembre à 20h00.